

**COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 28 juin 2024  
Délibération n°4

L'An deux mille vingt-quatre le vingt-huit juin à 19h00, le Conseil Municipal convoqué le vingt-quatre juin s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Etaient présents** : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - VIESSANT Céline - VERNET Laurent - MOSSO Véronique - GIRAUD Matthieu

**Absents** : ALDEBERT Gérard (excusé) - JEANNE Virginie

**Procurations** : HERMITTE Jean-Pierre à MOUTIER Gérard - ADISSON Frank à MOREAU Gaëlle - MOUGIN Rémi à VIESSANT Céline - PRAT Christelle à KIRKYACHARIAN Luc

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC TERRITOIRE D'ENERGIE 05**

Madame le maire expose au Conseil que Territoire d'Energie 05 a récemment fait parvenir à la commune un projet de convention financière, relative à des travaux d'extension du réseau de distribution électrique.

Cette convention, référencée AUd24074-M, concerne une extension de réseau destinée à desservir une nouvelle construction au lieudit « Vié Peyrue », ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme en 2023.

Madame le maire précise que le montant de ces travaux d'extension s'élève à 10 106.00 € HT, dont 60% à charge de la commune, soit 6 063.60 € HT.

Madame le maire demande en conséquence au Conseil de l'autoriser à signer cette convention, annexée à la présente délibération et dont elle fait lecture.

**Vu** l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Accepte** la réalisation de travaux d'extension du réseau de distribution électrique au lieudit « Vié Peyrue » ;
- **Autorise** Madame le maire à signer la convention financière référencée AUd24074-M avec Territoire d'Energie 05, annexée à la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le maire**  
**Gaëlle MOREAU**



**La secrétaire de séance**  
**Marilyne FISCHER**



Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales